



MUNICIPALITE  
Législature 2016-2021

## **RENOI DU**

### **PREAVIS MUNICIPAL xx/2019**

concernant une demande de crédit d'investissement pour le réaménagement du carrefour route de Marnex - chemin de la Faucille, ainsi que le réaménagement de la mobilité douce piétons-vélos et la partie terminale de l'ancienne route de Marnex, côté village

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **PREAMBULE**

La partie terminale de la route de Marnex, située entre le chemin de la Faucille et la route de Genève RC 2-B-P, au droit du seuil et de la traversée piétonne, a été fermée il y a plusieurs années déjà à toute circulation, hormis celles des piétons et des vélos.

Un aménagement relativement simple, sous la forme de bacs à fleurs, a été réalisé à l'époque de façon provisoire. Avec les années, le manque d'éclairage public, la position des bacs à fleurs et le manque de réaménagement du carrefour route de Marnex – chemin de la Faucille ont entraîné des situations conflictuelles.

La Municipalité souhaite pérenniser cet aménagement après l'avoir amélioré, raison pour laquelle elle a étudié, avec le Bureau d'ingénieurs et la Commission des routes, comment modifier les aménagements de cet itinéraire de mobilité douce piétons-vélos.

### **SITUATION ACTUELLE**

Le revêtement du tronçon de la route de Marnex, situé entre le chemin de la Faucille et la route de Genève, est fortement dégradé. Si cette liaison avec la RC 2-B-P a été fermée par la pose de bordures et la réalisation d'un seuil avec la mise en place d'une traversée piétonne permettant de sécuriser ces derniers, le sol de la route est resté en l'état et le revêtement est fortement dégradé. De plus, l'absence d'éclairage public rend l'utilisation de ce cheminement pour la mobilité douce, tant à pied qu'à vélo, quelque peu hasardeux.



Le carrefour, formé par les deux anciennes branches de la route de Marnex et le chemin de la Faucille, est également resté dans sa configuration initiale avec une simple obstruction de la branche fermée de la route de Marnex par des bouteroues. Cette situation engendre une incompréhension des priorités, créant ici un grand *no man's land* occasionnant parfois, au surplus, du stationnement non désiré dans la zone de ce carrefour.



Enfin, aucun aménagement favorisant la cohabitation entre les piétons et les cyclistes n'existe actuellement sur le solde de la route de Marnex.

## OBJECTIFS

Le présent projet a été développé avec la Municipalité en se basant sur les objectifs fixés dans *Le plan des circulations et des déplacements* de la Commune en tentant de répondre aux objectifs suivants :

- Améliorer et sécuriser le cheminement des mobilités douces, pour les piétons et les cyclistes.
- Sécuriser le carrefour avec des espaces publics mis en évidence.
- Redistribuer les espaces publics en faveur des piétons.

## CONCLUSIONS

Le projet permettra la pérennisation et la sécurisation du cheminement mobilité douce piétons-vélos, mis en place il y a quelques années entre la RC 2-B-P et la route de Marnex, que ce soit par la suppression des bacs à fleurs, la mise en place d'un éclairage public et la réfection du revêtement.

Le réaménagement du petit espace public libéré par le carrefour permettra d'augmenter la qualité de cet espace, de traiter et sécuriser l'insertion des mobilités douces piétons-vélos sur la route de Marnex, tout en permettant d'intégrer et de régler la priorité de l'accès entrée/sortie du chemin de la Faucille.

## DECISION

Au vu des éléments précités, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir renvoyer cet objet pour examen auprès des Commissions concernées.

Commugny, le 23 septembre 2019

Au nom de la Municipalité

la syndique  
O. Decré

la secrétaire  
N. Sereno-Régis